



Sous-direction interministérielle
et opérateurs
Département prévention de la délinquance
et citoyenneté
Gilles DEHARO

Saint-Denis, le 8 juillet 2011

Le Secrétaire général du comité
interministériel des villes

à

Mesdames et Messieurs les préfets
de département
(liste in fine)

Objet : Participation des délégués du préfet à la sensibilisation des policiers à leur environnement professionnel.

NOR VILV1119131C

PJ : Liste des responsables des centres départementaux de stages et de formation (CDSF) de la police nationale

Parmi les mesures mises en œuvre par le ministère de l'intérieur dans le cadre du plan « Espoirs banlieues », la formation des policiers nouvellement affectés à leur environnement professionnel constitue un des moyens de faciliter la connaissance des spécificités des programmes et actions conduits sur les quartiers de politique de la ville, dans lesquels ces fonctionnaires seront conduits à exercer.

Ce dispositif, inscrit dans le schéma départemental de formation de la police nationale, a fait l'objet d'une expérimentation sur le département de Seine-Saint-Denis en 2008-2009. Au cours de cette formation, environ 400 policiers ont été sensibilisés grâce au partenariat entre le secrétariat général du comité interministériel des villes et la direction départementale de la sécurité publique de Seine-Saint-Denis.



Afin de répondre à un format plus fonctionnel et compatible avec les exigences opérationnelles des services de police, un dispositif a été mis en œuvre en partenariat avec la direction générale de la police sur deux départements (Rhône et Gironde). A cette occasion, près de 150 fonctionnaires de police de tous grades ont été sensibilisés avec succès par des délégués du préfet à la connaissance de la politique de la ville et au partenariat.

Ces échanges organisés par les centres départementaux de stages et de formation (CDSF) à l'occasion de l'accueil de policiers nouvellement affectés ont permis de donner une approche complémentaire, par le biais d'un éclairage concret sur les actions engagées dans les quartiers prioritaires, et de la présentation des rôles respectifs des principaux acteurs locaux (élus, fonctionnaires de l'Etat et/ou territoriaux, responsables associatifs...) qu'ils seront susceptibles de rencontrer à l'occasion de leurs missions.

La réussite de cette expérimentation conduit aujourd'hui à étendre ce programme sur les 27 départements qui possèdent la majorité des zones urbaines sensibles. Ce maillage géographique limité mais qui intègre les principales métropoles régionales et les départements de la grande couronne de l'Ile-de-France constitue des lieux à l'intérieur desquels la politique de la ville est particulièrement développée au même titre que l'action des services de police.

C'est la raison pour laquelle l'échange, institué par la sensibilisation à la politique de la ville auprès des policiers et la découverte de l'environnement policier par les délégués du préfet, contribuera sans nul doute à conforter ou créer les conditions d'un partenariat constructif et efficace.

L'objectif de cette sensibilisation est d'apporter aux policiers nouvellement affectés dans un service au titre d'une première affectation, dans le cadre d'une mutation ou d'une promotion, une information sur la politique de la ville, une sensibilisation aux fondements institutionnels et à leur application territoriale par le partenariat local dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette formation s'intègre dans le cadre d'un stage d'accueil des policiers nouveaux arrivants dans les services organisé, organisés par les CDSF.

Le délégué du préfet, grâce à sa bonne connaissance du terrain et des acteurs locaux de la politique de la ville, constitue l'intervenant idéal pour présenter d'une manière pratique et didactique la mobilisation des acteurs dans les différents axes d'intervention de la politique de la ville et notamment la prévention de la délinquance.

Afin de faciliter la coordination des intervenants et en accord avec les services de la direction générale de la police nationale, les modalités de prise de contact s'articuleront comme suit :

- Un contact sera pris avec le responsable du CDSF, dont les coordonnées figurent en annexe, afin de fixer les modalités de participation au stage d'accueil des policiers nouveaux arrivants. Pour le second semestre 2011, les promotions seront affectées dans les services au début du mois de septembre. Si à ce jour les lieux d'affectation de ces policiers ne sont pas connus, il est essentiel d'organiser un premier contact bien en amont des interventions, ce qui facilitera l'intégration de l'intervention des délégués du préfet pour les stages ultérieurs.
- Il a été conclu avec la direction générale de la police nationale qu'une plage horaire d'un minimum de 1h30 sera suffisante pour aborder ce sujet et ménager un temps de questions avec les participants. L'intervention pourra être menée à une ou plusieurs voix en fonction des modalités à définir à votre niveau. Afin de faciliter la tâche des délégués du préfet, un support pédagogique est en cours d'élaboration par mes services sous la forme d'un diaporama accompagné d'un livret pratique. Ce document constitue un outil de travail susceptible, s'il le souhaite, de guider l'intervention du délégué du préfet.
- La direction générale de la police nationale, via la direction centrale de la sécurité publique, se charge parallèlement d'informer les responsables de CDSF de l'intervention des délégués du préfet afin de faciliter cette première prise de contact.

Ce programme constitue un premier socle de formation à la politique de la ville et au partenariat. Il vise à informer le plus grand nombre de policiers dont certains n'exerceront pas prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville. La formation revêt un caractère pérenne et la mobilisation des délégués du Préfet doit s'inscrire durablement dans ce dispositif ponctuel.

Cela n'exclut pas d'organiser, selon les modalités que je vous laisse définir, des rencontres ciblées entre les acteurs de terrain du quartier d'exercice des délégués du préfet placés sous votre autorité (policiers de quartiers, responsables d'associations, élu, responsables d'établissements scolaires...) afin d'améliorer davantage les conditions du partenariat local.

Ce second pilier de formation spécifique a reçu un écho favorable du directeur général de la police nationale.

Le département prévention de la délinquance et citoyenneté de mon service est chargé du suivi de ce dispositif.



Je vous remercie de bien vouloir inviter le délégué du préfet que vous aurez désigné à prendre contact avec M. Gilles DEHARO (gilles.deharo@ville.gouv.fr), chargé de mission plus particulièrement en charge de ce dispositif, qui pourra lui apporter toute précision complémentaire et lui adresser le support pédagogique proposé par le SG-CIV afin de faciliter la transmission de l'information.

Ceux d'entre eux qui le souhaiteraient pourraient bénéficier d'une formation de formateurs occasionnels (inscription auprès de Mme Armelle GIRY armelle.giry@ville.gouv.fr, chargée de mission formation).

Le directeur général de la police nationale m'a indiqué qu'il donnera pour ce qui le concerne des instructions nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositions.

Le secrétaire général
du comité interministériel des villes

Signé

H. MASUREL



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DPT	DDSP	Nombre de fonctionnaires sur le Département	STRUCTURE DE FORMATION (cocher la case correspondante)		RESPONSABLE CDSF ou REFERENT FORMATION POUR LA DDSP (nom, prénom)	ADRESSE MAIL CDSF (boite fonctionnelle)	TELEPHONE
			CDSF	AUTRE (préciser)			
6	ALPES MARITIMES	1900	X		BALDISSIN Daniello Major	gdsf-sec-cdsf.06@interieur.gouv.fr	04 97 25 89 41 (ou 43)
13	BOUCHES DU RHONE	4800	X	CAF (3)	SAINARD Laurent	gdsf-cdsf.13@sp.mel73.sj.m	04 96 15 72 35
26	DROME	483	X		BIC ARVE	gdsf-cdsf.26@interieur.gouv.fr	04 76 62 22 88 ou 78
31	HAUTE GARONNE	1881	X		LOUDET-CORREGE Jacqueline	gdsf-cdsf.31@sp.mel31.sj.m	05 34 42 23 50
33	GIRONDE	1800	X		Joel CASTEL	gdsf-cdsf.33@sp.mel33.sj.m	05 57 85 70 20
34	HERAULT	1195	OUI		Resp : CHE SJARD Raymond	gdsf-cdsf.34@interieur.gouv.fr	04 99 13 50 49
38	ISERE	806	X		KASLIN Jean Denis	gdsf-cdsf.38@interieur.gouv.fr	04 76 60 40 38
44	LOIRE ATLANTIQUE	1237	OUI		BIER MAJOR BOEDEDEC ALBERT	gdsf-cdsf.44@interieur.gouv.fr	02 53 46 72 40
45	LOIRET	534	XXX		OLLIER Serge	gdsf-formation.45@interieur.gouv.fr	02 38 24 30 27 ou 28
51	MARNE	663	X		BIM PLANTEGENET Guy	gdsf-formation.51@interieur.gouv.fr	03 26 61 45 29
54	MEURTHE ET MOSELLE	1013	X		BIM Turenne Marc	gdsf-cdsf.54@interieur.gouv.fr	03 83 17 27 21
57	MOSELLE	820	X		BONI Pascal	pascal.boni@interieur.gouv.fr	03 87 16 15 86
59	NORD	4867	1	3 CAF	LE JEAN STEPHANE	gdsf-cdsf.59@interieur.gouv.fr	3 62 69 85 00
60	OISE	441	X		Christian DANIEL	christian.daniel@interieur.gouv.fr	03 44 16 35 23
62	PAS DE CALAIS	2341	X		BIM et Bernard BARAN	gdsf-cdsf.62@sp.mel62.sj.m	03 20 60 72 68
67	BAS RHIN	1175	X		Che FRIESS Sandrine	gdsf-formation.67@interieur.gouv.fr	03 90 23 16 14 03 90 23 16 15 (Juliette)
68	HAUT RHIN	562	X		FOURNET Claude	claudio.fournet@interieur.gouv.fr	03 89 60 82 57
69	RHÔNE	3073	X		Capitaine DIDIER GUY	gdsf-cdsf.69@interieur.gouv.fr	04 37 91 89 72
76	SEINE MARITIME	1974	X		ROUSSEL Bruno	gdsf-cdsf-cdsf.76@sp.mel76.sj.m	02 32 81 25 22
77	SEINE ET MARNE	2502	X	CAF (3)	LT PANNIER Christelle	christelle.pannier@sp.mel77.sj.m	01 60 55 68 78
78	YVELINES	2573 (ACTIFS + PAITS + ADS)	X		Capitaine de Police Stéphanie FAURE	gdsf.sillex@sp.mel78.sj.m	01 39 23 80 50
81	TARN	349	1		FABRE Nathalie	nathalie.fabre@sp.mel81.sj.m	05 63 35 29 26
83	VAR	1291	CDSF		BGM RULP Serge MAREVILLE	gdsf-cdsf.83@sp.mel83.sj.m	04 98 03 56 41 ou 42
84	VAUCLUSE	621	X		CHASSARA Thierry	thierry.chassara@interieur.gouv.fr	04 90 16 81 03
91	ESSONNE	2181	X		ASLAN Françoise	gdsf-cdsf.91@sp.mel91.sj.m	01 60 76 70 55
95	VAL D'OISE	2250	X		Dominique PONCHANT	dominique.ponchant@interieur.gouv.fr	01 34 43 21 70
974	LA REUNION	886		CFD	MARTINIERE Eric	gdsf-formation.974@interieur.gouv.fr	02 62 90 74 40

Liste in fine

Monsieur le préfet du département des ALPES MARITIMES
Monsieur le préfet du département des BOUCHES DU RHONE
Monsieur le préfet du département de la DROME
Monsieur le préfet du département de HAUTE GARONNE
Monsieur le préfet du département de GIRONDE
Monsieur le préfet du département de L'HERAULT
Monsieur le préfet du département de L'ISERE
Monsieur le préfet du département de LOIRE ATLANTIQUE
Monsieur le préfet du département du LOIRET
Monsieur le préfet du département de la MARNE
Monsieur le préfet du département de MEURTHE ET MOSELLE
Monsieur le préfet du département de MOSELLE
Monsieur le préfet du département du NORD
Monsieur le préfet du département de L'OISE
Monsieur le préfet du département du PAS DE CALAIS
Monsieur le préfet du département de BAS RHIN
Monsieur le préfet du département de HAUT RHIN
Monsieur le préfet du département du RHONE
Monsieur le préfet du département de SEINE MARITIME
Monsieur le préfet du département de SEINE ET MARNE
Madame la préfète du département des YVELINES
Madame la préfète du département du TARN
Monsieur le préfet du département du VAR
Monsieur le préfet du département de VAUCLUSE
Monsieur le préfet du département de L'ESSONNE
Monsieur le préfet du département du VAL D'OISE
Monsieur le préfet du département de LA REUNION